

PRIX & QUALITE **DU SERVICE PUBLIC**

Eau potable

Collectivité
EAU DES PORTES DE
BRETAGNE

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2021 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Cadre contractuel	6
1.2.1. Les contrats	6
1.2.2. Les avenants	7
1.3. Nombre d'abonnés et population desservie	7
1.4. Ressources en eau	8
1.4.1. Prélèvements	8
1.4.2. Production	10
1.4.3. Importations	11
1.5. Les volumes mis en distribution et vendus	12
1.5.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice	12
1.5.2. Exportations ⁽¹⁾	12
1.5.3. Autres volumes	13
1.5.4. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021.	14
1.6. Le patrimoine du service	15
2. Tarification de l'eau et recettes du service	16
2.1. Modalités de tarification	16
2.2. Facture d'eau type (D102.0)	23
2.3. Recettes	24
3. Indicateurs de performance	30
3.1. Qualité de l'eau distribuée	30
3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	30
3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	31
3.4. Indicateurs de performance du réseau	34
3.4.1. Rendement du réseau de distribution	34
3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés	35
3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau	35
3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	35
3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées	36
3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements	36
3.4.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité	36
3.4.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	37

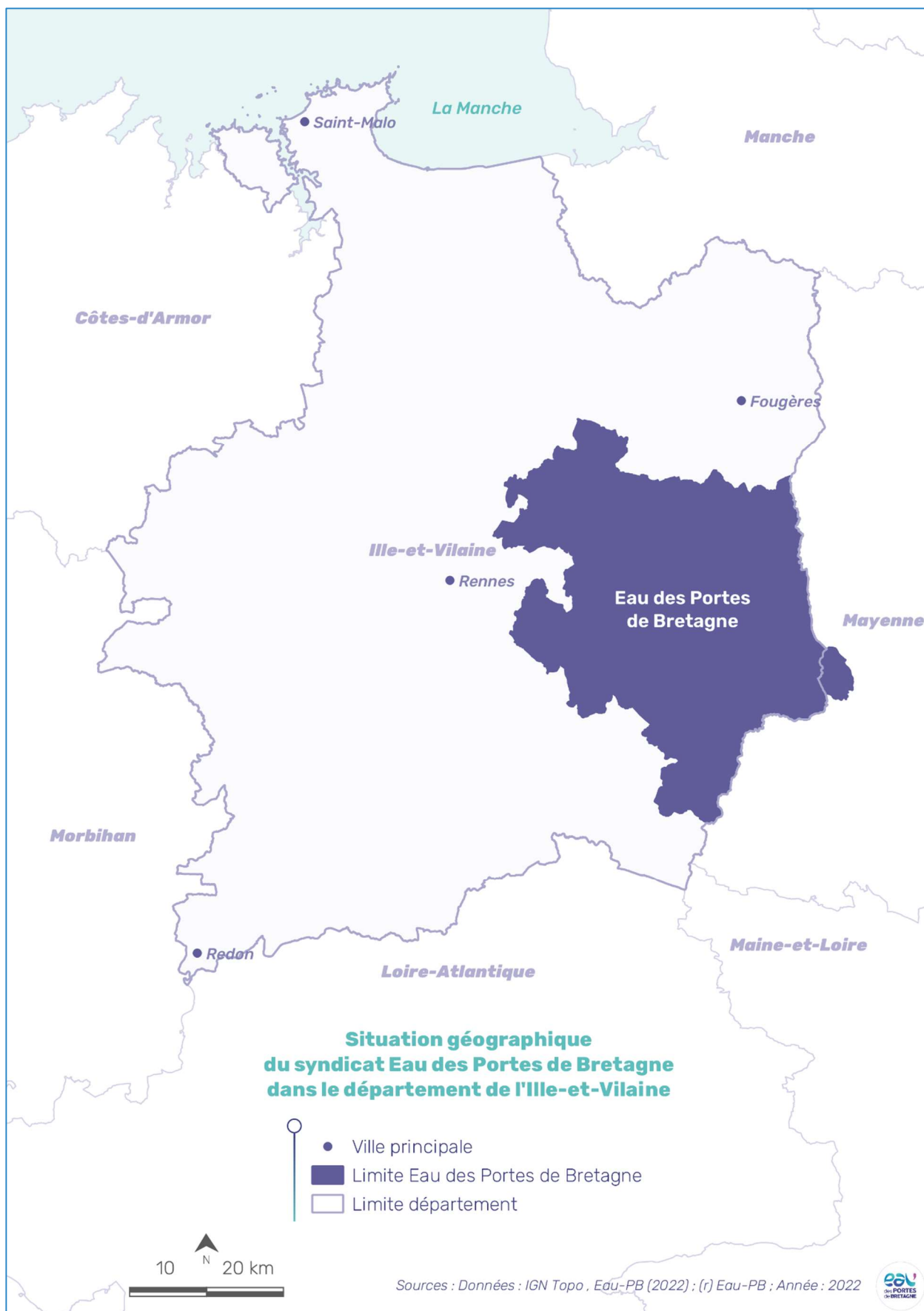
3.4.9. Taux de réclamations	37
4. Financement des investissements	38
4.1. Montants financiers	38
4.2. État de la dette du service	38
4.3. Amortissements	38
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	39
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	39
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	39
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	40

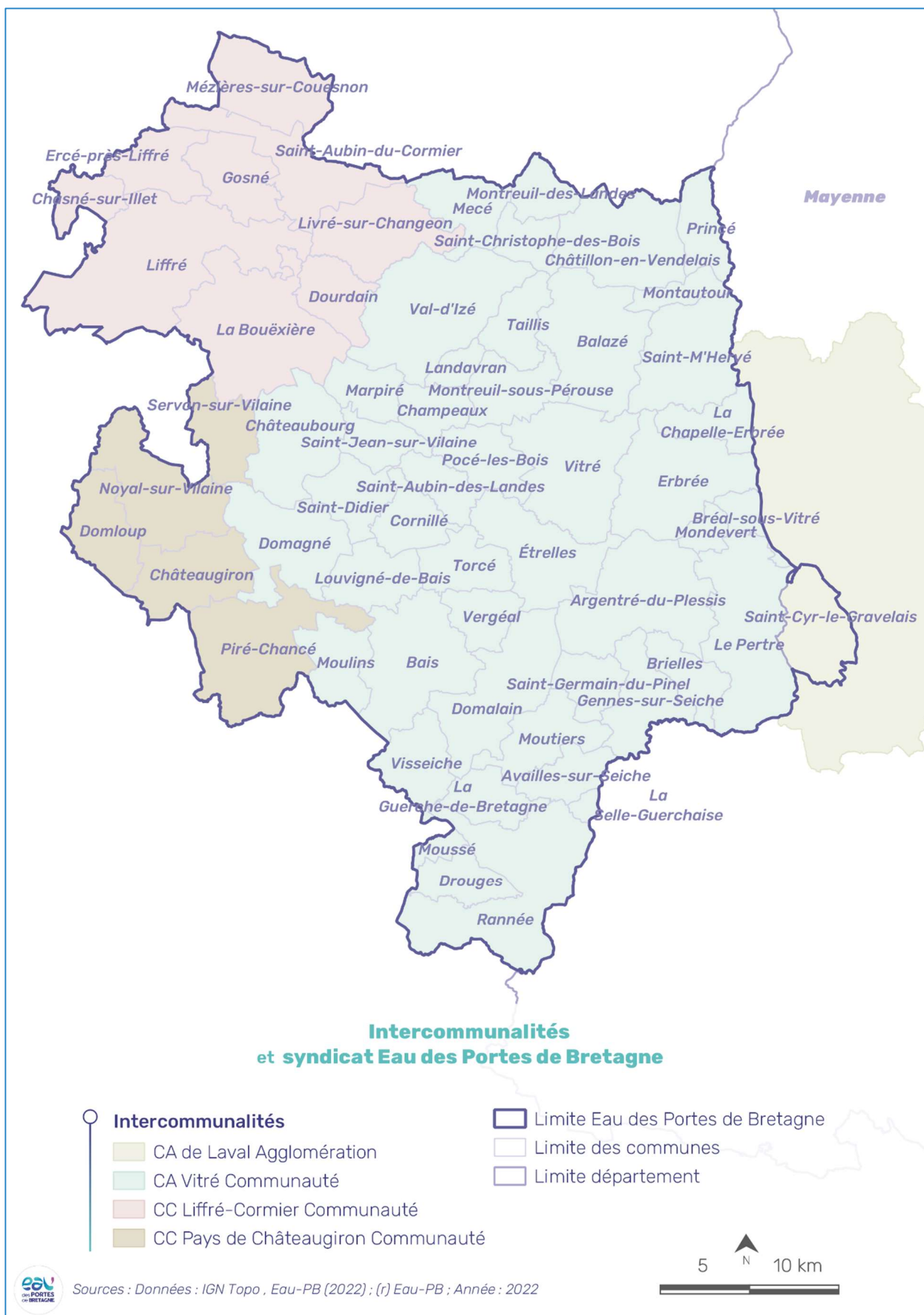
1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : EAU DES PORTES DE BRETAGNE (Syndicat Mixte)
- **60 communes desservies** : ARGENTRÉ-DU-PLESSIS, AVAILLES-SUR-SEICHE, BAIS, BALAZÉ, LA BOUËXIÈRE, BREAL SOUS VITRE, BRIELLES, CHAMPEAUX, LA CHAPELLE-ERBRÉE, CHASNE SUR ILLET, CHÂTEAUBOURG, CHÂTEAUGIRON, CHÂTILLON-EN-VENDELAIS, CORNILLÉ, DOMAGNE, DOMALAIN, DOMLOUP, DOURDAIN, DROUGES, ERBRÉE, ERCE PRES LIFFRE, ÉTRELLES, GENNES-SUR-SEICHE, GOSNE, LA GUERCHE-DE-BRETAGNE, LANDAVRAN, LIFFRÉ, LIVRÉ-SUR-CHANGEON, LOUVIGNÉ-DE-BAIS, MARPIRÉ, MECÉ, MONDEVERT, MONTAUTOUR, MONTREUIL-DES-LANDES, MONTREUIL-SOUS-PÉROUSE, MOULINS, MOUSSÉ, MOUTIERS, NOYAL-SUR-VILAINE, LE PERTRE, PIRÉ-CHANCÉ, POCÉ-LES-BOIS, PRINCÉ, RANNÉE, SAINT-AUBIN-DES-LANDES, SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, SAINT-CHRISTOPHE-DES-BOIS, SAINT-DIDIER, SAINT-GERMAIN-DU-PINEL, SAINT-JEAN-SUR-VILAINE, SAINT-M'HERVÉ, LA SELLE-GUERCHaise, SERVON-SUR-VILAINE, TAILLIS, TORCÉ, VAL-D'IZÉ, VERGÉAL, VISSEICHE, VITRÉ, SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
SIE CHATEAUBOURG	Concession de service	Distribution, Stockage
SI LE PERTRE SAINT CYR LE GRAVELAIS	Concession de service	Distribution, Production, Protection de la ressource, Stockage, Traitement, Transport
SI VAL D'IZE DISTRIBUTION	Concession de service	Distribution, Stockage
VITRÉ	Concession de service	Distribution, Production, Stockage, Traitement, Transport
SI MONT DE VILAINE	Concession de service	Distribution, Production, Protection de la ressource, Stockage, Traitement, Transport
SYMEVAL Production	Concession de service	Production, Protection de la ressource, Stockage, Traitement, Transport
SI VAL D'IZE PRODUCTION	Concession de service	Production, Protection de la ressource, Stockage, Traitement, Transport
15 communes ex-SIEFT	Concession de service	Distribution, Stockage
ST AUBIN DU CORMIER PRODUCTION	Marché de services	Production, Protection de la ressource, Traitement, Transport





1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
SIE CHATEAUBOURG				
affermage - 2019-01-01 - Agence VEOLIA EAU	Agence VEOLIA EAU	Affermage	1/01/2019	31/12/2028
SI LE PERTRE SAINT CYR LE GRAVELAIS				
affermage - 2017-01-01 - Agence SAUR FRANCE	Agence SAUR FRANCE	Affermage	1/01/2017	31/12/2028
SI VAL D'IZE DISTRIBUTION				
affermage - 2018-01-01 - Agence SAUR FRANCE	Agence SAUR FRANCE	Affermage	1/01/2018	31/12/2029
VITRÉ				
affermage - 2011-01-01 - Agence VEOLIA EAU	Agence VEOLIA EAU	Affermage	1/01/2011	31/12/2022
SI MONT DE VILAINE				
affermage - 2018-01-01 - Agence SAUR FRANCE	Agence SAUR FRANCE	Affermage	1/01/2018	31/12/2029
SYMEVAL Production				
SYMEVAL - VEOLIA	VEOLIA	Concession de service public	1/01/2017	31/12/2028
SI VAL D'IZE PRODUCTION				
affermage - 2018-01-01 - Agence SAUR FRANCE	Agence SAUR FRANCE	Affermage	1/01/2018	31/12/2029
15 communes ex-SIEFT				
Contrat Ex- SIEFT	VEOLIA	Affermage	1/01/2021	31/12/2022
ST AUBIN DU CORMIER PRODUCTION				
Saint Aubin du Cormier	STGS	Marché de services	1/01/2018	31/12/2022

1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
affermage - 2011-01-01 - Agence VEOLIA EAU (VITRÉ)		
Avenant n°1	1/01/2016	Prise en charge de la nouvelle filière - Modification des dates de l'exercice calées sur l'année civile
Avenant n°2	1/07/2021	Suivi renforcé des métabolites
Avenant n°3	1/07/2021	Révision rémunération
affermage - 2018-01-01 - Agence SAUR FRANCE (SI VAL D'IZE DISTRIBUTION)		
Avenant n°1	1/01/2020	Transfert contrat SIE Val d'Ize SYMEVAL/LCC
Avenant n°2	1/01/2020	Modalités transfert SYMEVAL/LCC
affermage - 2019-01-01 - Agence VEOLIA EAU (SIE CHATEAUBOURG)		
Avenant n°1	1/01/2020	Intégration Piré
SYMEVAL - VEOLIA (SYMEVAL Production)		
Avenant n°1	16/03/2018	Création d'un Py pour achat d'eau CEBR
Avenant n°2	1/07/2021	Suivi renforcé des métabolites
Avenant n°3	1/07/2021	Révision rémunération

1.3. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2021, le service public d'eau potable a desservi 54 394 abonnés représentant une population de 1 18 943 habitants ⁽¹⁾ (soit 2,19 habitants/abonné).

Nombre total d'abonnés en 2020	45 664 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2021	54 394 abonnés
Dont abonnés domestiques en 2021	52 795 abonnés
Dont abonnés non domestiques en 2021	1 599 abonnés
Variation en %	19,12 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **18,48** abonnés/km pour l'année 2021.

En 2021, la consommation moyenne par abonné (*consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés*) est de **142,7** m3/abonné (142,6 m3/abonné en 2020).

En 2021, la consommation moyenne par abonné domestique (*consommation moyenne annuelle domestique rapportée au nombre d'abonnés*) est de **91,3** m3/abonné (91,3 m3/abonné en 2020).

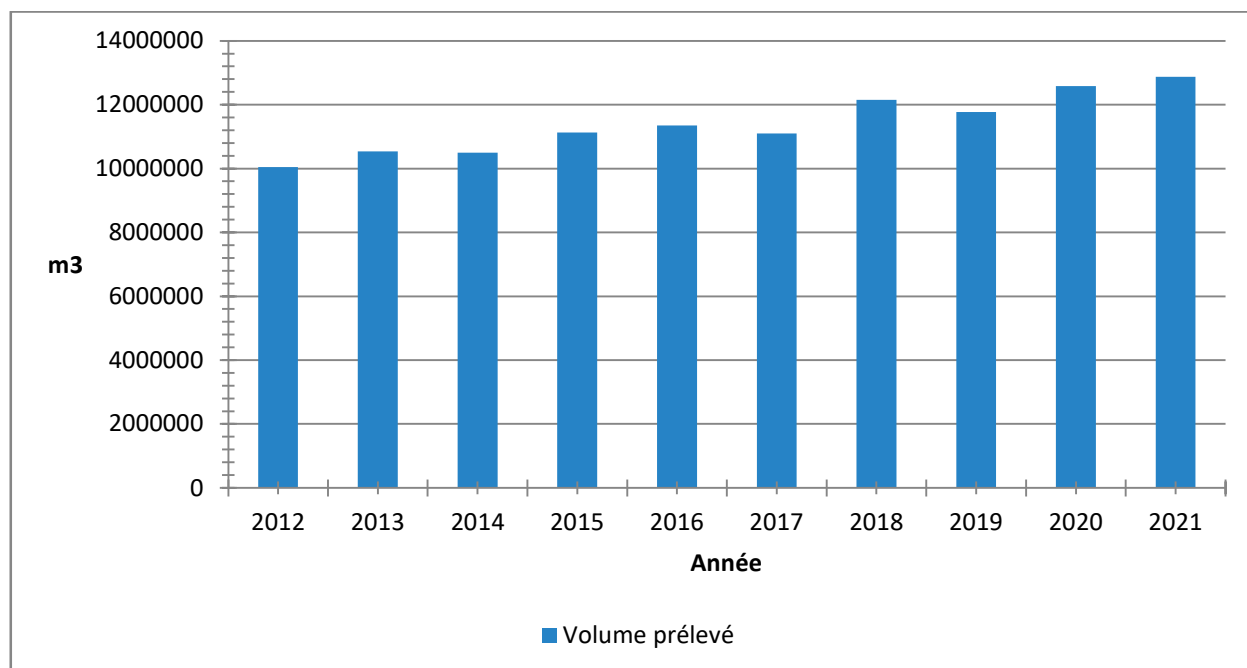
¹ Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

1.4. Ressources en eau

1.4.1. Prélèvements

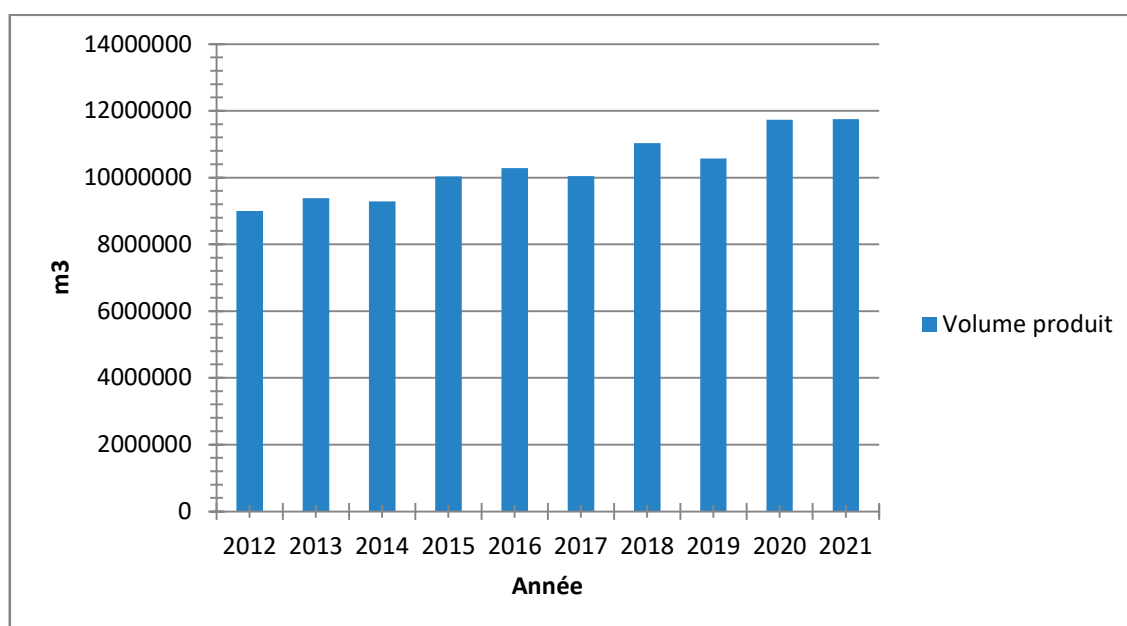
Ressource	Volume prélevé en 2020 (m3)	Volume prélevé en 2021 (m3)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2021 (en %)
SI LE PERTRE SAINT CYR LE GRAVELAIS				
Puits le Chalonge Eau souterraine	49 503	61 780	24,80	100
VITRÉ				
Drains de la Forêt du Pertre et Lande de Breil Eau souterraine	373	10 690	2 765,95	80
Prise d'eau de Pont Billon (SYMEVAL) Eau de surface	1 367 099	2 403 688	75,82	100
Retenue de La Valière (La Partie qui alimente La Grange) Eau de surface	2 324 532	1 497 986	-35,56	80
SI MONT DE VILAINE				
Forage de La Baronnerie Eau souterraine	57 743	60 638	5,01	100
Puits de La Guérinière Eau souterraine	107 617	105 009	-2,42	100
Puits de Méjanot Eau souterraine	37 626	28 580	-24,04	100
Puits des Aulnais Eau souterraine	44 797	33 180	-25,93	100
SYMEVAL Production				
PLESSIS BEUCHER (Prise d'eau) Eau de surface	3 999 384	4 194 669	4,88	80
RETENUE DE LA VALIERE (Barrage) Eau de surface	4 356 357	4 251 477	-2,41	80
SI VAL D'IZE PRODUCTION				
Forage de La Coudrais souterraine	63 882	62 376	-2,36	100

Ressource	Volume prélevé en 2020 (m3)	Volume prélevé en 2021 (m3)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2021 (en %)
Puits de la Marzelle Eau souterraine	27 295	27 877	2,13	100
Puits La Motte St Gervais Eau souterraine	53 265	47 265	-11,26	100
ST AUBIN DU CORMIER PRODUCTION				
Puits du Rocher Eau souterraine	89 690	85 345	-4,84	100
TOTAL	12 579 163	12 870 560	2,32	-



1.4.2. Production

Site de production	Volume produit en 2020 (m3)	Volume produit en 2021 (m3)	Variation en %
SI LE PERTRE SAINT CYR LE GRAVELAIS			
Usine de traitement Le Chalonge	49 503	61 552	24,34
VITRÉ			
Usine de traitement de La Grange	3 380 852	3 548 305	4,95
SI MONT DE VILAINE			
Usine de Traitement La Baronnerie	132 758	116 059	-12,58
Usine de Traitement La Guérinière	113 454	114 458	0,88
SYMEVAL Production			
Usine de Traitement La Billerie	4 025 554	3 711 523	-7,80
Usine de Traitement Plessis Beucher	3 796 522	3 978 122	4,78
SI VAL D'IZE PRODUCTION			
Usine de Traitement La Motte Saint Gervais	113 091	105 564	-0,07
Usine de Traitement La Marzelle	27 295	27 877	0,02
ST AUBIN DU CORMIER PRODUCTION			
UTEP du Rocher	88 341	88 325	-0,02
TOTAL	11 727 370	11 751 785	0,00



1.4.3. Importations

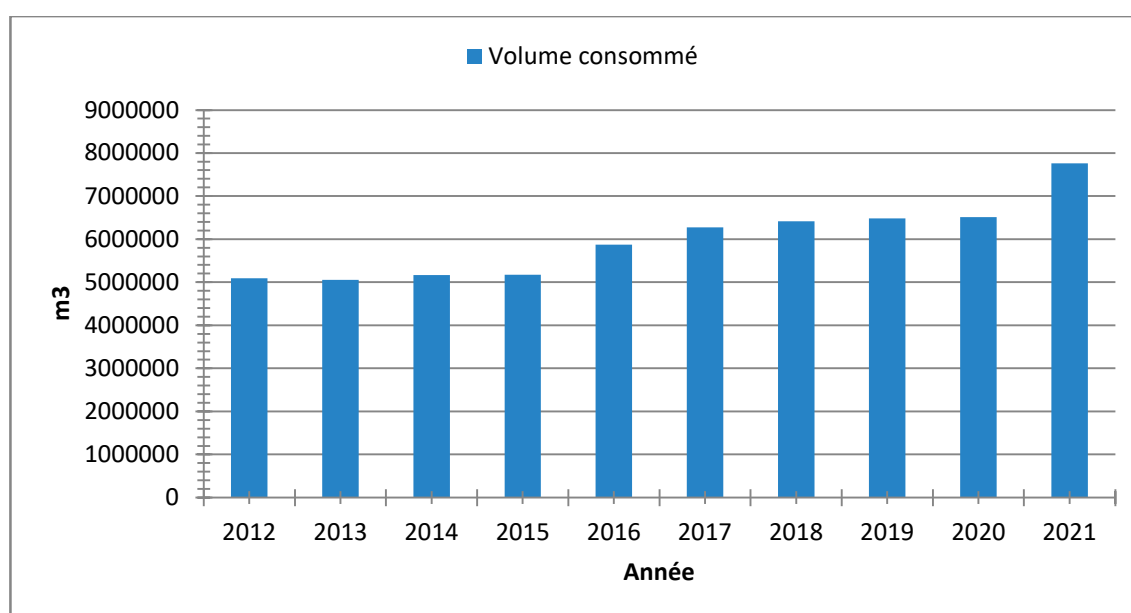
Service	Fournisseur	Volume acheté en 2020 (m3)	Volume acheté en 2021 (m3)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2021 (en %)
SIE CHATEAUBOURG	SIEFT	113 941	125 936	10,53	100
SI MONT DE VILAINE	LA GRAVELLE	394	310	-21,32	100
SYMEVAL Production	Eau du Pays de Fougères	4	0	- 100	100
SYMEVAL Production	CEBR	254 832	271 091	6,38	100
ST AUBIN DU CORMIER PRODUCTION	EAU DU PAYS DE FOUGERES	100 571	108 493	7,88	
15 communes ex-SIEFT	SIEFT	0	46 309	-	100
TOTAL		469 742	552 139	17,54	-

1.5. Les volumes mis en distribution et vendus

1.5.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Abonnés	Volumes consommés en 2020 (m3)	Volumes consommés en 2021 (m3)	Variation en %
Abonnés domestiques	3 764 580	4 822 300	28,10
Autres abonnés	2 747 765	2 938 420	6,94
Total vendu aux abonnés	6 512 345	7 760 720	19,17



1.5.2. Exportations ⁽²⁾

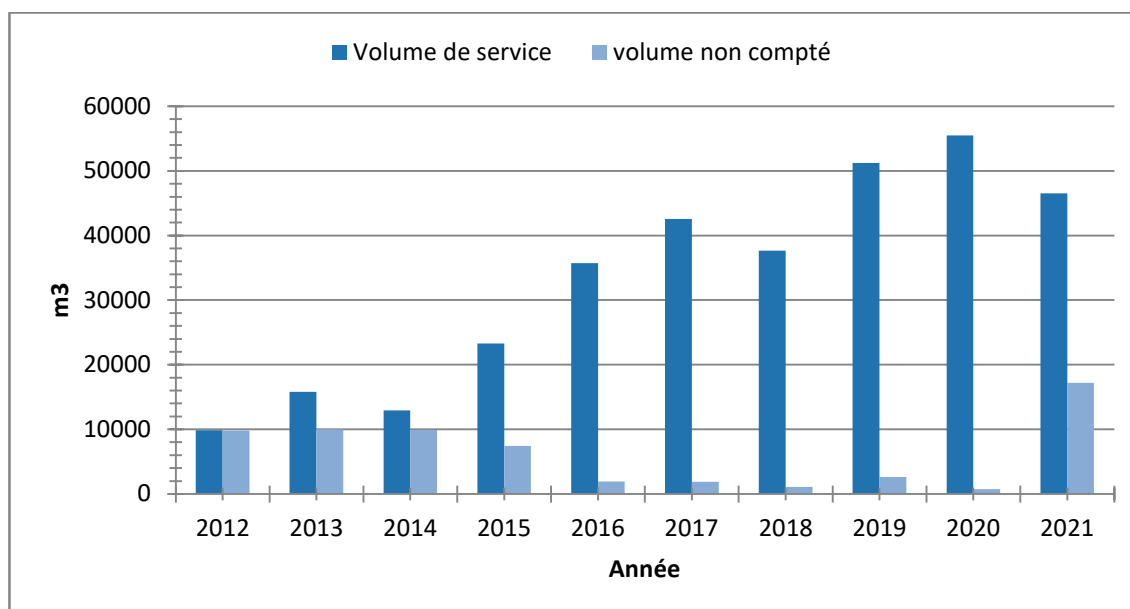
Service	Bénéficiaire	Volume exporté en 2020 (m3)	Volume exporté en 2021 (m3)	Variation en %
SIE CHATEAUBOURG	CEBR ACIGNE	23 815	23 766	-0,21
SIE CHATEAUBOURG	CEBR (NOUVOITOU BRECE)	233 923	239 194	2,25
SIE CHATEAUBOURG	LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE	271 765	306 214	12,68
SYMEVAL Production	SIEFT	3 178 607	1 870 872	-41,14
SYMEVAL Production	Eau du Pays de Fougères	187 800	126 402	-32,69

² Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable

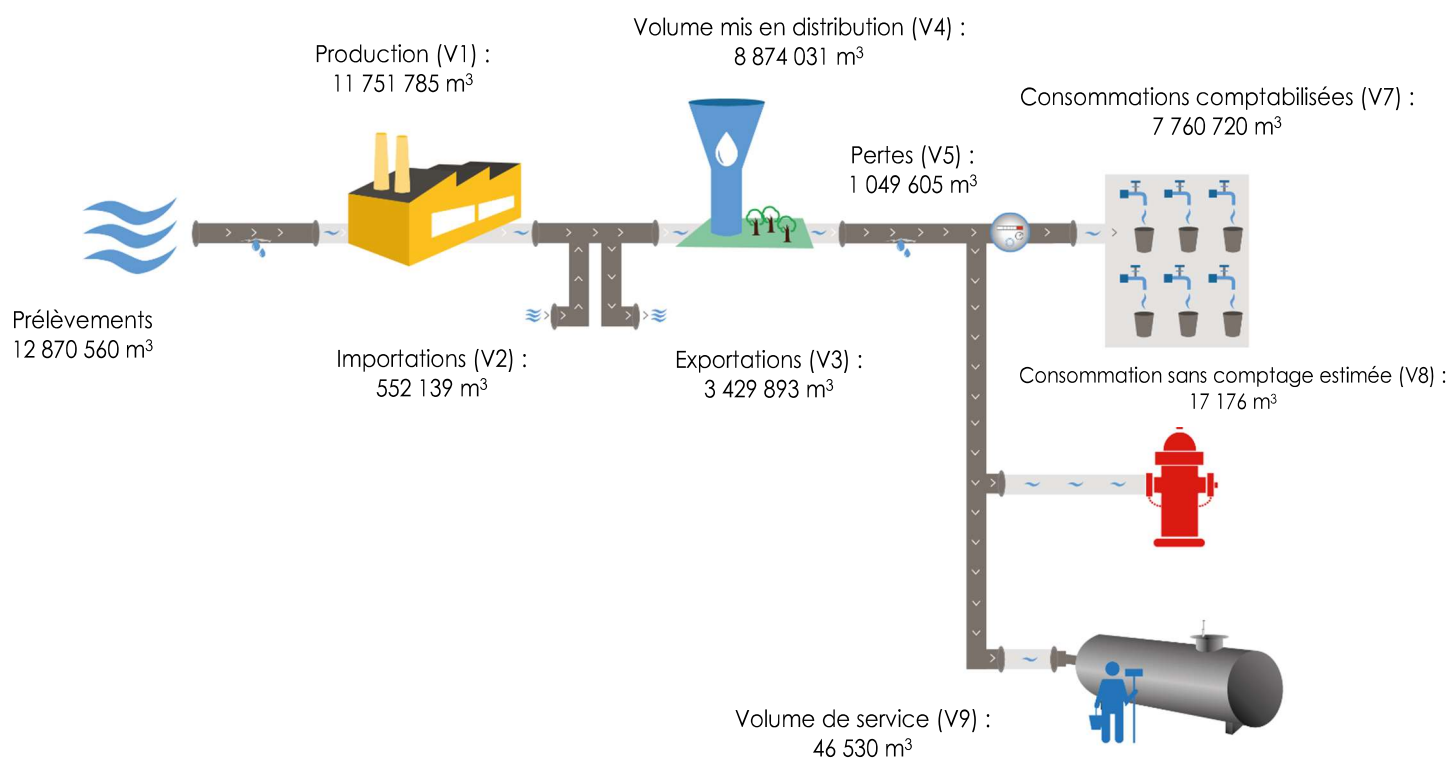
Service	Bénéficiaire	Volume exporté en 2020 (m3)	Volume exporté en 2021 (m3)	Variation en %
SYMEVAL Production	LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE	188 392	176 776	-6,17
SYMEVAL Production	CEBR Cesson	60 906	199 749	227,96
SYMEVAL Production	CEBR Acigné	245 473	241 564	-1,59
ST AUBIN DU CORMIER PRODUCTION	LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE	0	196 818	78,70
15 communes ex-SIEFT	SIEFT	0	48 538	-
TOTAL		4 390 681	3 429 893	-21,88

1.5.3. Autres volumes

	Exercice 2020 (m3)	Exercice 2021 (m3)	Variation en %
Volume consommé sans comptage	745	17 176	2 205,50
Volume de service	55 484	46 530	-16,14
TOTAL	56 229	63 706	13,30



1.5.4. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021.



1.6. Le patrimoine du service

	Exercice 2020	Exercice 2021
Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	2 347,03	2 943,52
Nombre de réservoirs	36	42
Volume de stockage	23 227	23 227
Nombre de compteurs abonnés	54 007	57 203
Nombre total des branchements	45 971	46 582
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,00	0,00
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,00	0,00

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne peut plus excéder 10 µg/l.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, ...). Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

SIE CHATEAUBOURG

TARIFS	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	17,0000 €	17,0000 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
De 0 à 200 m3	0,7370 €/m3	0,7370 €/m3	0,00 %
De 201 à 1 000 m3	0,5390 €/m3	0,5390 €/m3	0,00 %
De 1 001 à 10 000 m3	0,3890 €/m3	0,3890 €/m3	0,00 %
De 10 001 à 50 000 m3	0,2350 €/m3	0,2350 €/m3	0,00 %
> 50 000 m3	0,2350 €/m3	0,2350 €/m3	0,00 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00 %
Part syndicat mixte de gestion (SMG35)	0,1700 €/m3	0,1700 €/m3	0,00 %
Préservation ressources en eau	0,0414 €/m3	0,0414 €/m3	0,00 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	24,6800 €	25,2000 €	2,11 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
De 0 à 200 m3	0,0735 €/m3	0,0750 €/m3	2,04 %
De 201 à 1 000 m3	0,0966 €/m3	0,0986 €/m3	2,07 %
De 1 001 à 10 000 m3	0,0872 €/m3	0,0890 €/m3	2,06 %
De 10 001 à 50 000 m3	0,0830 €/m3	0,0847 €/m3	2,05 %
> 50 000 m3	0,0830 €/m3	0,0847 €/m3	2,05 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Py (Tarif Production / Achat d'Eau)	0,3437	0,4264 €/m3	24,06 %
Redevances	€/m³	€/m³	%
Taux de TVA (1)	5.5%	5.5%	0.00%

SI LE PERTRE SAINT CYR LE GRAVELAIS

TARIFS	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	55,0800 €	55,0800 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
De 0 à 200 m3	0,2942 €/m3	0,2942 €/m3	0,00 %
> 200 m3	0,3923 €/m3	0,3923 €/m3	0,00 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00 %
Par syndicat mixte de gestion (SMG35)	0,1700 €/m3	0,1700 €/m3	0,00 %
Préservation ressources en eau	0,0080 €/m3	0,0050 €/m3	-37,50 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	31,9500 €	33,2400 €	4,04 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
De 0 à 200 m3	0,3190 €/m3	0,3320 €/m3	4,08 %
> 200 m3	0,2395 €/m3	0,2490 €/m3	3,97 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Py (Tarif Production / Achat d'Eau)	1,2344	1,1167 €/m3	-9,53 %
VEG	0,1597	0,1660 €/m3	3,94 %
Redevances	€/m3	€/m3	%
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	%

SI VAL D'IZE DISTRIBUTION

TARIFS	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	58,2100 €	58,2100 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
De 0 à 40 m3	0,5780 €/m3	0,5780 €/m3	0,00 %
De 41 à 200 m3	0,5780 €/m3	0,5780 €/m3	0,00 %
> 200 m3	0,3750 €/m3	0,3750 €/m3	0,00 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00 %
Part syndicat mixte de gestion (SMG35)	0,1700 €/m3	0,1700 €/m3	0,00 %
Préservation ressources en eau	0,0000 €/m3	0,0000 €/m3	nan %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	36,5200 €	38,1200 €	4,38 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
De 0 à 40 m3	0,1880 €/m3	0,1960 €/m3	4,26 %
De 41 à 200 m3	0,3130 €/m3	0,3270 €/m3	4,47 %
> 200 m3	0,2510 €/m3	0,2610 €/m3	3,98 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Py (Tarif Production / Achat d'Eau)	0,6151	0,6907 €/m3	12,29 %
Redevances	€/m³	€/m³	%
Taux de TVA (1)	5.5%	5.5%	0.00%

VITRÉ

TARIFS	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	0,0000 €	0,0000 €	0 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
De 0 à 120 m3	0,6670 €/m3	0,6670 €/m3	0,00 %
De 121 à 30 000 m3	0,6670 €/m3	0,6670 €/m3	0,00 %
> 30 000 m3	0,6670 €/m3	0,6670 €/m3	0,00 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			

TARIFS	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation en %
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00 %
Part syndicat mixte de gestion (SMG35)	0,1700 €/m3	0,1700 €/m3	0,00 %
Préservation ressources en eau	0.0213 €/m3	0,0359 €/m3	68.54 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	16,4200 €	18,4600 €	12,42 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
De 0 à 120 m3	0,3310 €/m3	0,3720 €/m3	12,39 %
De 121 à 30 000 m3	0,3750 €/m3	0,4220 €/m3	12,53 %
> 30 000 m3	0,3930 €/m3	0,4410 €/m3	12,21 %
Redevances	€/m3	€/m3	%
Taux de TVA (1)	5.5%	5.5%	%

SI MONT DE VILAINE

TARIFS	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	45,0000 €	45,0000 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
De 0 à 200 m3	0,8200 €/m3	0,8200 €/m3	0,00 %
De 201 à 500 m3	0,6000 €/m3	0,6000 €/m3	0,00 %
> 500 m3	0,4200 €/m3	0,4200 €/m3	0,00 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00 %
Part syndicat mixte de gestion (SMG35)	0,1700 €/m3	0,1700 €/m3	0,00 %
Préservation ressources en eau	0,0157 €/m3	0,0181 €/m3	15,29 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	31,6100 €	32,7600 €	3,64 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
De 0 à 200 m3	0,5230 €/m3	0,5420 €/m3	3,63 %
De 201 à 500 m3	0,5230 €/m3	0,5420 €/m3	3,63 %

TARIFS	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation en %
> 500 m3	0,5230 €/m3	0,5420 €/m3	3,63 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Py (Tarif Production / Achat d'Eau)	0,5252	0,5068 €/m3	-3,50 %
Redevances	€/m3	€/m3	%
Taux de TVA (1)	5.5%	5.5%	%

SYMEVAL Production

TARIFS	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation en %
Part de la Collectivité			
VEG Interne (exercice 2021)			
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Part proportionnelle	0,1100 €/m3	0,00 €	0,00 %
VEG Externe (CEBR)			
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Part proportionnelle	0,293 €/m3	0.3500 €	19.45 %
VEG Externe (L2C)			
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Part proportionnelle	0,1100 €/m3	0,2500 €	127.27 %
VEG Externe (SMPBC)			
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Part proportionnelle	0,201 €/m3	0.3500 €	74.13 %
VEG Externe (SIEFT)			
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Part proportionnelle	0,201 €/m3	0,3500 €/m3	74.13 %
Part proportionnelle – Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevance pollution (Agence de l'eau)	0.0330 €/m3	0.0330 €/m3	0.00%
Préservation ressources en eau	0.0024 €/m3	0.0378 €/m3	1 575 %
Part du délégataire			
VEG Interne (exercice 2021)			
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Part proportionnelle	0,3567 €/m3	0,3762 €	6.47 %
VEG Externe (CEBR)			
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Part proportionnelle	0,3567 €/m3	0,3762 €	5.47 %

TARIFS	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation en %
VEG Externe (L2C)			
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Part proportionnelle	0,3567 €/m3	0,3762 €	5.47 %
VEG Externe (SMPBC)			
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Part proportionnelle	0,3567 €/m3	0,3762 €	5.47 %
VEG Externe (SIEFT)			
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Part proportionnelle	0,3567 €/m3	0,3762 €	5.47 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Py (Tarif Production / Achat d'Eau)	0,00394 €/m3	0,00504 €	27.92 %
Redevances	€/m3	€/m3	%
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	%

15 communes ex-SIEFT

TARIFS	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe Usagers domestiques	51,6800 €	51,6800 €	0,00 %
Part fixe Usagers > 150 000 m3	38 440,9000 €	38 440,9000 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
De 0 à 150 000 m3	0,758 €/m3	0,758 €/m3	0,00 %
> 150 000 m3	0,2570 €/m3	0,2570 €/m3	0,00 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00 %
Part syndicat mixte de gestion (SMG35)	0,1700 €/m3	0,1700 €/m3	0,00 %
Préservation ressources en eau	0,0146 €/m3	0,0146 €/m3	0,00 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
DN15-20	19,5400 €	20,3800 €	4,30 %
DN30-40	58,0600 €	60,6200 €	4,41 %
DN50-60	86,6600 €	90,4600 €	4,58 %

TARIFS	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation en %
DN60	124,7400 €	130,2000 €	4,38 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
De 0 à 150 000 m3	0,248 €/m3	0,259 €/m3	4.43 %
> 150 000 m3	0,096 €/m3	0,100 €/m3	4.16 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Py (Tarif Production / Achat d'Eau)	0,565	0,652 €/m3	15.40 %
Redevances	€/m3	€/m3	%
Taux de TVA (1)	5.5%	5.5%	%

- (1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les montants payés applicables pour une consommation de 120m3 (ménage de référence selon l'INSEE) sont :

Service	Montants	1er janvier 2021	1er janvier 2022
SIE CHATEAUBOURG	Part de la collectivité	105,44 € HT	105,44 € HT
	Part de l'exploitant	74,96 € HT	75,44 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	61,37 € HT	61,37 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	13,30 €	13,32 €
	Total HT	241,77 €	242,25 €
	Total TTC	255,07 €	255,57 €
SI LE PERTRE SAINT CYR LE GRAVELAIS	Part de la collectivité	90,38 € HT	90,38 € HT
	Part de l'exploitant	218,36 € HT	207,08 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	57,36 € HT	57,00 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	20,14 €	19,50 €
	Total HT	366,10 €	354,46 €
	Total TTC	386,24 €	373,96 €
SI VAL D'IZE DISTRIBUTION	Part de la collectivité	127,57 € HT	127,57 € HT
	Part de l'exploitant	142,89 € HT	155,00 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	56,40 € HT	56,40 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	17,98 €	18,64 €
	Total HT	326,86 €	338,97 €
	Total TTC	344,84 €	357,61 €
VITRÉ	Part de la collectivité	80,04 € HT	80,04 € HT
	Part de l'exploitant	39,94 € HT	58,86 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	58,96 € HT	60,71 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	9,84 €	10,98 €
	Total HT	178,94 €	199,61 €
	Total TTC	188,78 €	210,59 €
SI MONT DE VILAINE	Part de la collectivité	143,40 € HT	143,40 € HT
	Part de l'exploitant	157,39 € HT	158,62 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	58,28 € HT	58,57 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	19,75 €	19,83 €

Service	Montants	1er janvier 2021	1er janvier 2022
	Total HT	359,07 €	360,59 €
	Total TTC	378,82 €	380,42 €
15 communes ex-SIEFT	Part de la collectivité	142,64 € HT	142,64 € HT
	Part de l'exploitant	117,10 € HT	129,70 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	58,15 € HT	58,15 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	17,48 €	18,18 €
	Total HT	317,89 €	330,49 €
	Total TTC	335,37 €	348,67 €

2.3. Recettes

SIE CHATEAUBOURG

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	2 113 508,30	2 137 790,90
<i>Dont abonnements domestiques</i>	452 396,97	466 520,53
Recettes de ventes d'eau aux usagers non domestiques	340 607,02	433 501,78
<i>Dont abonnements non domestiques</i>	6 749,00	25 313,00
Recette de vente d'eau en gros	236 410,41	245 779,24
Régularisation des ventes d'eau	-22 475,88	-1 137 862,06
Total recettes de ventes d'eau	2 668 049,85	1 679 209,86
Total des recettes	2 668 049,85	1 679 209,86

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	2 259 667,10	2 387 826,03
<i>Dont abonnements</i>	646 655,00	676 539,00
Recette de vente d'eau en gros	260 303,41	280 067,00
Total recettes de ventes d'eau	2 519 970,51	2 667 893,03
SMG35	671 950,19	704 086,99
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	671 950,19	704 086,99
Total des recettes Exploitant	3 191 920,70	3 371 980,02

SI LE PERTRE SAINT CYR LE GRAVELAIS

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	95 463,95	94 801,54
<i>Dont abonnements domestiques</i>	50 463,19	50 772,94
Recette de vente d'eau en gros	17 013,63	21 190,87
Régularisation des ventes d'eau	14 062,25	17 255,46
Total recettes de ventes d'eau	126 539,83	133 247,87
Total des recettes	126 539,83	133 247,87

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	62 265,14	64 208,29
<i>Dont abonnements</i>	29 060,60	29 456,90
Recette de vente d'eau en gros	132 155,34	128 032,34
Total recettes de ventes d'eau	194 420,48	192 240,63
SMG35	20 209,94	21 190,87
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	20 209,94	21 190,87
Total des recettes (hors collectivité)	214 630,42	213 431,50

SI VAL D'IZE DISTRIBUTION

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	277 011,87	276 179,44
<i>Dont abonnements domestiques</i>	130 857,29	132 675,85
Régularisation des ventes d'eau	-19 436,35	-3 485,33
Total recettes de ventes d'eau	257 575,52	272 694,11
Total des recettes	257 575,52	272 694,11

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	117 754,82	134 761,11
<i>Dont abonnements</i>	82 128,30	83 230,90
Recette de vente d'eau en gros	144 787,96	145 063,03
Total recettes de ventes d'eau	262 542,78	279 824,14
SMG35	35 626,56	34 891,09
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	35 626,56	34 891,09
Total des recettes (hors collectivité)	298 169,34	314 715,23

VITRÉ

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	521 575,32	522 749,24
<i>Dont abonnements domestiques</i>	0,00	0,00
Recettes de ventes d'eau aux usagers non domestiques	328 965,26	327 763,75
Recette de vente d'eau en gros	103 819,99	102 605,11
Régularisation des ventes d'eau	-14 496,30	-120 350,53
Total recettes de ventes d'eau	939 864,27	832 767,57
Total des recettes	939 864,27	832 767,57

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	558 240,90	770 435,53
<i>Dont abonnements</i>	105 498,00	180 092,00
Recette de vente d'eau en gros	583 274,52	655 524,12
Total recettes de ventes d'eau	1 141 515,42	1 425 959,65
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	302 035,48	296 691,69
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	302 035,48	296 691,69
Total des recettes (hors collectivité)	1 443 550,90	1 722 651,34

SI MONT DE VILAINE

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	509 720,31	529 852,85
<i>Dont abonnements domestiques</i>	203 698,81	205 839,11
Recettes de ventes d'eau aux usagers non domestiques	6 570,10	nc
Recette de vente d'eau en gros	1 558,20	1 444,80
Régularisation des ventes d'eau	4 632,55	-7 633,73
Total recettes de ventes d'eau	522 481,16	523 663,92
Total des recettes	522 481,16	523 663,92

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	586 671,02	616 960,68
<i>Dont abonnements</i>	142 046,00	144 630,00
Recette de vente d'eau en gros	3 873,98	3 542,51
Total recettes de ventes d'eau	590 545,00	620 503,19
SMG35	73 701,46	76 894,99
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	73 701,46	76 894,99
Total des recettes (hors collectivité)	664 246,46	697 398,18

SYMEVAL Production

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recette de vente d'eau en gros	1 414 826,11	1 402 343,49
Régularisation des ventes d'eau	-104 495,44	-102 624,84
Total recettes de ventes d'eau	1 310 330,67	1 299 718,65
Total des recettes	1 310 330,67	1 299 718,65

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recette de vente d'eau en gros	2 406 462,01	2 529 069,71
Total recettes de ventes d'eau	2 406 462,01	2 529 069,71
Total des recettes (hors collectivité)	2 406 462,01	2 529 069,71

SI VAL D'IZE PRODUCTION

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recette de vente d'eau en gros	35 626,56	34 722,33
Régularisation des ventes d'eau	-469,55	168,76
Total recettes de ventes d'eau	35 157,01	34 891,09
Total des recettes	35 157,01	34 891,09

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recette de vente d'eau en gros	144 788,00	145 063,03
Total recettes de ventes d'eau	144 788,00	145 063,03
Total des recettes (hors collectivité)	144 788,00	145 063,03

15 communes ex-SIEFT

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	nc	784 846.70
<i>Dont abonnements domestiques</i>	nc	384 743.36
Recettes de ventes d'eau aux usagers non domestiques	nc	127 782.65
<i>Dont abonnements non domestiques</i>	nc	24 412.80
Recette de vente d'eau en gros	nc	5 797,11
Régularisation des ventes d'eau	nc	-490,35
Total recettes de ventes d'eau	nc	917 936,11
Total des recettes	nc	917 936,11

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	nc	833 683,43
<i>Dont abonnements</i>	nc	157 579,00
Recette de vente d'eau en gros	nc	45 938,99
Total recettes de ventes d'eau	nc	879 622,42

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
SMG35	nc	166 463.49
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	nc	166 463.49
Total des recettes (hors collectivité)	nc	1 046 085.91

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau distribuée

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements			
	Réalisés en 2020	Conformes en 2020	Réalisés en 2021	Conformes en 2021
Paramètres microbiologiques	256	256	332	332
Paramètres physico-chimiques	266	265	347	339

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour. La qualité de l'eau est donc la suivante :

Analyses	Taux de conformité 2020	Taux de conformité 2021
Conformité bactériologique (P101.1)	100 %	100 %
Conformité physico-chimique (P102.1)	99.62 %	97.69 %

3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture

60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **94 %** (détail au paragraphe 1.5.1)

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

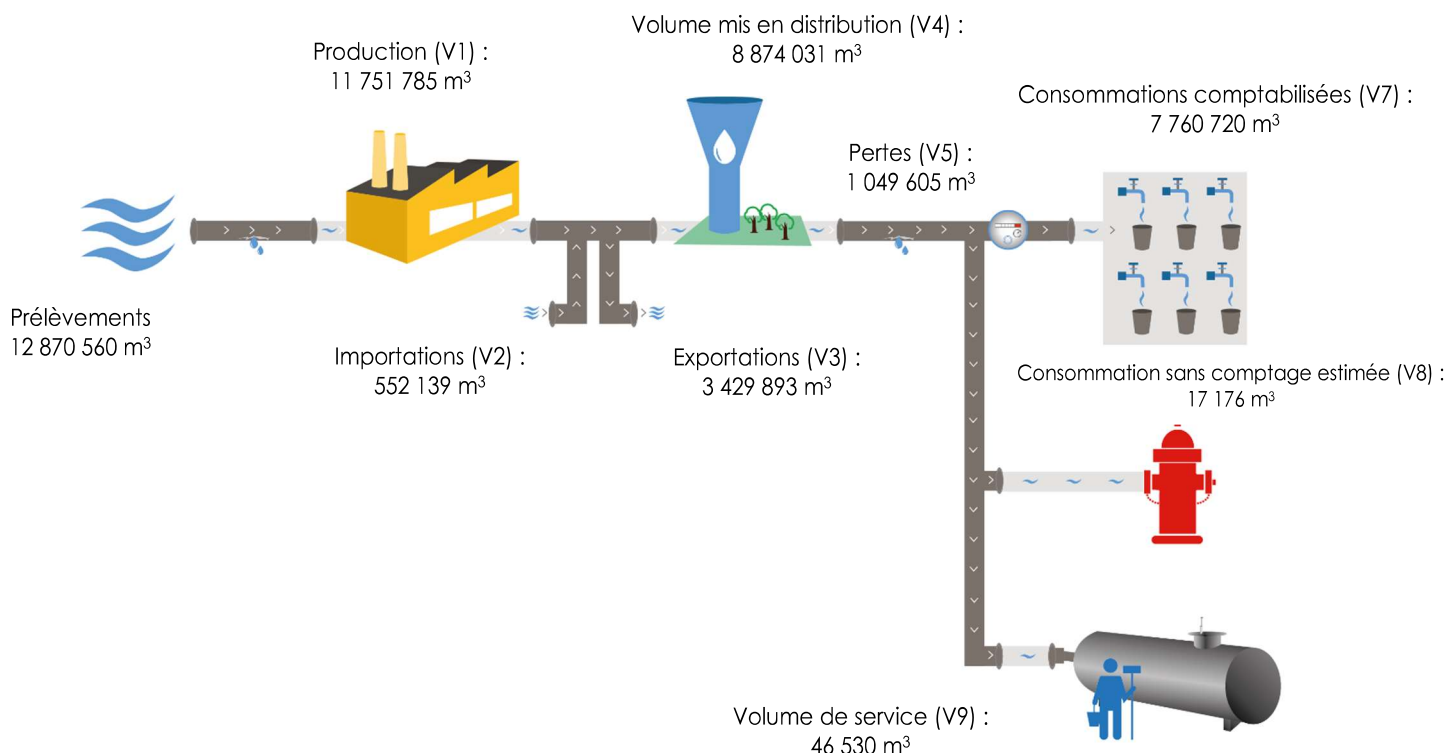
		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

- (1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.
- (3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points														Total
	VP.236	VP.237	VP.238	VP.240	VP.239	VP.241	VP.242	VP.243	VP.244	VP.245	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	
SIE CHATEAUBOURG	10	5	10	oui	2	15	10	10	0	10	10	10	10	5	107
SI LE PERTRE SAINT CYR LE GRAVELAIS	10	5	10	non	5	15	10	10	10	10	10	10	0	5	110
SI VAL D'IZE DISTRIBUTION	10	5	10	non	5	15	10	10	10	10	10	10	10	5	120
VITRÉ	10	5	10	non	5	15	10	10	0	10	10	10	10	5	110
SI MONT DE VILAINE	10	5	10	non	5	15	10	10	10	10	10	10	0	5	110
SYMEVAL Production	10	5	10	oui	5	15	10	10	10	10	10	10	10	5	120
SI VAL D'IZE PRODUCTION	10	5	10	non	5	15	10	10	10	10	10	10	10	5	120
15 communes ex-SIEFT	10	5	10	non	5	15	10	10	0	10	10	10	10	5	110

3.4. Indicateurs de performance du réseau



3.4.1. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V7 + V8 + V9 + V3}{V1 + V2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau (P104.3)	90,82 %	91,47 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	13,24 m³ / jour / km	10,48 m³ / jour / km

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement primaire (volume vendu sur volume mis en distribution)	84,91 %	87,45 %

3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021 l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,04 m3/j/km** (1,15 en 2020).

3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V5}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021 l'indice linéaire des pertes en réseau est de **0,98 m3/j/km** (1,08 en 2020).

3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

- Au cours de l'année 2021, un linéaire de 13.92 km de réseau a été renouvelé,
- En moyenne sur les 5 dernières années, un linéaire de 17.83 km de réseau a été renouvelé.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est donc de **0,61 %**.

3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nb d'interruptions de service non programmées}}{\text{nb d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, **65 interruptions** de service non programmées ont été dénombrées (63 en 2020). Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est donc de **1,19** interventions / 1000 abonnés

3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **1,8** jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nb ouvertures avec respect du délai}}{\text{nb total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux de respect de ce délai est de **100 %** (100 % en 2020).

3.4.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{Durée d'extinction de la dette pour l'année d'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	5 126 300,18 €	4 899 301.62 €
Epargne brute annuelle en €	4 495 568.21 €	5 639 071.77 €
Durée d'extinction de la dette en années	1.1 an(s)	0,9 an(s)

3.4.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple à la suite d'une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année } n}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année } n - 1}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31 décembre de l'année n	88 186	79 471
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année n-1	12 939 828,49	15 122 212.92
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,68	0.52

3.4.9. Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Nombre de réclamations écrites reçues : 10

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, le taux de réclamations est de **0,18 pour 1000 abonnés** (0,28 en 2020).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	3 235 233,40	3 575 344,87

4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 1^{er} janvier 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		14 422 459,00	13 058 494,00
Montant remboursé en €	en capital	1 361 827,49	1 373 717,15
	En intérêts	179 146,27	162 263,91

4.3. Amortissements

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 3 750 000,00 € (3 085 000,00 € en 2020).

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2021, le service a accordé des abandons de créances pour un montant total de 6 282 €.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Le montant s'élève à 10 000 € en 2021 pour les actions suivantes :

- Loi Oudin, Association Burkina 35 : 2 000 €,
- Loi Oudin, Association congrégation des sœurs du Christ rédempteur : 5 000 €,
- Loi Oudin, Association Enfants du Mékong : 3 000 €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	99 964	118 943
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1,7	1,8
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	99,62	97,69
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	nc	107 à 120
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	90,82	91,47
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,15	1,04
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,08	0,98
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,59	0,61
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	80	94
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	1,16	1,19
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100	100
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	1,1	0,9
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	0,62	0,52
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,28	0,18